



COMPTE – RENDU DE LA RÉUNION DU **15 AVRIL 2010**  
DE LA COMMISSION « **QUALITÉ DE L'EAU** »

**RÉUNION N° I** RELATIVE À  
LA STRATÉGIE DU SAGE

**Ordre du jour de la réunion :**

- Rappel du contexte ;
- Examen des scénarios contrastés pour l'enjeu C « Qualité de l'eau » ;
- État de la réglementation existante dans ce domaine ;
- Débats et pistes de réflexion ;

**Étaient présents :**

BARACHET Gérard (Vice-président de la Fédération du Cher pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique – FDPPMA 18), BLOND Renaud (CG18), BONNERY Amandine (ARVALIS), BOUAL Roland (Maire-adjoint de St Germain du Puy, Vice Président de la CLE), BOUTEVILLAIN Michel (ONEMA – SD18), CADORET Vincent (Animateur du SAGE Yèvre-Auron, CG18), DE LATUDE Marion (Coordinatrice de Nature 18), DELEUZE Jean-Marie (Vice-président de la CLE, Maire de Verneuil), DOUCET Régis (Arvalis), FERAND Pascal (Irrigant), GOURDIN Pierre-Marie (Syndicats d'Irrigants et de Gestion des Eaux du Cher), HUCHINS Robert (Vice-président de Bourges + en charge de l'eau), LAINÉ Pierre (Secrétaire-adjoint de la Chambre d'Agriculture), LARCHER Jean-Marie (EPIS-Centre), LE CLOITRE Emmanuel (DDT18, SPE, Bureau GRE), MARQUET Sylvie (ARS 18), PIET Philippe (Président du SIETAH de l'Airain), OZON Bernard (Maire de Saint Palais, Vice-président du SIA de la vallée du Barangeon), ROUET Sylvain (DDT18, service économie agricole), ROUSSEAU Mathieu (Chargé d'étude, FDPPMA 18), ROY Bernard (Chargé de mission politique de l'eau, Bourges +), SENNEQUIER Michel (Syndicat des irrigants Yèvre-Auron).

## **I. Introduction**

### ***1.1. Présentation de la démarche***

Après un tour de table, M. Cadoret rappelle le contexte dans lequel vont s'inscrire l'ensemble de ces réunions de la commission thématique : apporter aux membres de la CLE des éléments et des propositions en vue de définir la stratégie du SAGE pour l'enjeu « qualité de l'eau ».

Il rappelle que ce travail sera basé sur les scénarios contrastés validés par la CLE au mois de décembre 2009 ainsi que sur la réglementation applicable dans le domaine.

MM. Lainé, Sennequier et Boual regrettent que le travail pour cet enjeu n'ait été présenté que concernant l'agriculture.

M. Cadoret indique que cela avait été fait suite à la demande de la profession d'établir la concertation sur ce point.

Il va de soi que toutes propositions concernant les collectivités ou les industries (traitées d'ailleurs dans les scénarios contrastés) seront entendues.

### ***1.2. État de la réglementation dans le domaine***

M. Cadoret transmet aux membres de la commission une synthèse de la réglementation s'appliquant dans le domaine de la protection de la ressource en eau et relatif à l'activité agricole. M. Rouet indique que des modifications sont intervenues en tout début d'année concernant la PAC et qu'il fournira les éléments pour les mettre à jour.

Il est demandé qu'un état de la réglementation s'appliquant aux collectivités et aux industries soit fait dans la mesure du possible.

## **2. Débats et pistes de réflexion**

### **2.1. Sur les pollutions diffuses par les nitrates**

M. Larché indique que des opérations visant à réduire l'apport d'intrants ont été menées par la profession agricole, telle que l'opération Fertimeux Azur sur les communes d'Azy et Brécy qui a conduit à une diminution de la concentration en nitrates dans les nappes et à une limitation de l'apport par les agriculteurs.

Il cite aussi le cas des captages de Farges et Avord pour lesquels il est constaté une baisse de la teneur en nitrates également.

Il ajoute qu'Epis-Centre commercialise des outils d'aide au pilotage de la fertilisation tel que EPICES ou Farmstar, utilisés par plus de 2/3 des exploitations.

Sur le bassin d'alimentation du champ captant du Porche il est rappelé que le temps de réaction de la nappe est d'une dizaine d'années.

La préoccupation est de développer des actions qui peuvent aboutir à des résultats positifs sur la ressource en maintenant les performances économiques.

Mme Marquet indique qu'il existe en effet une baisse du taux de nitrates sur les captages de Farges et d'Avord depuis environ 3 ans mais que cela doit aussi être dépendant des conditions climatiques. M. Larchet estime que cette baisse est corrélée à l'opération Fertimeux Azur.

M. Lainé estime que l'opération en cours sur le bassin d'alimentation des captages du Porche doit être conservée en tant que pilote. Il faut suivre une approche pragmatique qui vise à déterminer les actions à mettre en place et dans quels délais.

M. Rousseau regrette qu'une communication insuffisante soit faite sur l'opération actuellement en cours sur le bassin du Porche. M. Boutévillain estime qu'il faut gagner en transparence. M. Lainé indique en effet qu'il est nécessaire de communiquer autour de ce qui se fait et d'établir des partenariats techniques pour trouver des solutions consensuelles.

M. Huchins indique que les prospections en cours par l'agglomération de Bourges pour un nouveau captage sont faites dans le but de palier à un éventuel incident sur le captage existant (risque d'effondrement dû à l'érosion). C'est donc dans le but de maintenir le volume importé et non pour l'augmenter que ces prospections sont faites.

M. Roy rappelle le principe de l'action de bassin versant menée sur le Porche : elle concerne 92 km<sup>2</sup> dont 7700 ha de SAU. Le bassin d'alimentation est divisé en 4 zones, de la plus proche à la plus éloignée du champ captant. Le 4<sup>ième</sup> zone s'étend jusqu'à Dun-sur-Auron mais ne fait pas encore l'objet d'actions à contrario des 3 autres zones. Les actions sont par exemple la mise en place de CIPAN ou la mise en herbe en fond de vallée.

Il indique que la réfection des stations d'épuration de Plaimpied et Dun devraient avoir un impact positif sur les taux de nitrates relevés.

Concernant les pratiques de fertilisation, il semble qu'il soit encore possible de faire des progrès. Il est mentionné qu'il n'y a pas de volonté de gaspillage de la part de la profession agricole et qu'il faut

trouver les outils adaptés pour le pilotage de la fertilisation azotée. De plus, il peut encore exister des cas où l'écart au conseil est possible (sur-fertilisation par peur du manque).

M. Doucet rappelle qu'il est nécessaire de connaître les pratiques pour mettre en place des actions appropriées.

M. Sennequier indique qu'il sera nécessaire de définir les zones stratégiques pour la reconquête de la qualité de l'eau afin d'en déterminer la surface (les scénarios contrastés du SAGE le estime de 10 à 30% de la SAU, soit de 16 500 à 49 500 ha). Il pourra s'agir des aires d'alimentation de captages, des zones de fond de vallées, de certaines zones humides ou des zones de forte sensibilité à l'infiltration.

## **2.2. Sur les pollutions diffuses par les pesticides**

Concernant la pollution diffuse par les pesticides, Mme Marquet indique que la connaissance dans ce domaine est très limitée mis à part sur les captages AEP pour lesquelles des analyses sont réalisées (présence avérée sur Vierzon et Sidiailles).

Aucunes données ne semblent disponibles sur les cours d'eau. Une étude sur le Langis est cependant en cours et a montré une présence fréquente de pesticides sur ce cours d'eau. Cela est aussi le cas sur le captage du SMIRNE à Soulangis. Leur présence a été aussi détectée sur le Moulon.

La question de la mise en place d'un réseau de mesure est posée et des analyses à faire. Mme Marquet précise qu'il existe une liste imposée d'analyses à effectuer sur les échantillons et une autre indiquant quelle sont les molécules qu'il est possible de détecter (limite de la technique d'analyse).

M. Lainé rappelle l'existence du plan national éco-phyto qui vise à réduire voire interdire l'utilisation de certaines molécules.

De manière générale la pollution diffuse par les pesticides est liée aux conditions climatiques, aux types de produits utilisés et aux types d'usage qui en est fait.

M. Doucet indique que les investigations sont en général menées sur les molécules les plus employées et les plus toxiques. Il ajoute que la durée de rémanence des nouvelles molécules est de plus en plus faible.

M. Barachet indique qu'il reste encore des stocks de produits contenant des molécules interdites aujourd'hui, telle que l'atrazine.

M. Ozon rappelle que le forage de Quantilly a été fermé pour cause de présence d'atrazine alors qu'il n'y a plus de culture aux alentours depuis plus de 20 ans. L'atrazine est toujours détectée aujourd'hui dans le forage et il semble qu'elle sera détectée pendant encore longtemps.

Il ajoute que les industries, les collectivités et les particuliers sont aussi concernés par les mesures prises par la LEMA, notamment sur l'assainissement non collectif pour lequel il semble que seulement 10% des installations soient aux normes. A ce sujet, Mme Marquet précise que seulement 3% de la pollution diffuse aux nitrates viennent des ANC. M. Sennequier estime que c'est surtout la pollution au phosphore qui est impactante.

M. Blond indique que les particuliers sont eux aussi utilisateurs de pesticides et qu'ils appliquent des doses trop fortes. Les collectivités sont elles aussi concernées. Il rappelle d'ailleurs que les contrats territoriaux de l'Agence de l'eau (tel celui du Porche) ciblent aussi les collectivités et leurs groupements et qu'il est possible de mettre en œuvre des actions auprès des particuliers dans ce cadre.

Toutes ces questions sont d'intérêt général.

Mme De Latude rappelle les opérations « zéro pesticides » menées par Nature 18 auprès des collectivités mais aussi des particuliers.

L'intérêt de communiquer et de sensibiliser sur ce sujet n'est plus à démontrer.

M. Piet évoque le fait que malheureusement ces produits sont encore en vente.

M. Blond indique que le Conseil général en partenariat avec la chambre d'agriculture anime la mission départementale phytosanitaire ou des opérations « zéro phyto ».

M. Sennequier rappelle que l'élimination des emballages de ces produits est toujours problématique car ils sont considérés comme produits dangereux mais que cela ne se sait pas. Par exemple une mise en décharge dans les règles de ces emballages serait payante.

Il est aussi rappelé l'interdiction de l'utilisation de tous pesticides à moins de 5 m de l'eau (ZNT).

M. Doucet indique qu'il existe une homologation à l'échelle européenne des substances actives doublées d'une homologation en France.

M. Rousseau rappelle la nécessité de sensibiliser les particuliers et les collectivités sur cette thématique comme cela est fait au sujet de la quantité. Il ajoute qu'il pourrait, de plus, être mis en place des outils de mesure sur l'efficacité des actions menées.

Mme Marquet propose de réaliser un recensement pour chaque masse d'eau du SAGE de l'ensemble des analyses disponibles pour dresser un état des lieux de la connaissance disponibles.

Il faudra veiller à bien distinguer les éventuelles pollutions ponctuelles des phénomènes de contamination diffus.

### 2.3. Sur la radioactivité

M. Sennequier estime qu'il est possible qu'une pollution radioactive existe dans le polygone de tir car des capteurs de radioactivité y sont en place et des prélèvements d'eau y étaient régulièrement faits ainsi que des analyses.

Mme Marquet indique qu'aucune pollution de ce type n'a été détectée dans l'eau potable sur le département du Cher suite aux recherches menées par le DDASS.

### **3. Premiers axes de travail de la commission**

**A l'issue des débats, les membres de la commission ont défini les orientations suivantes :**

- **mise à jour de la synthèse de la réglementation sur la qualité de l'eau**
- **état des lieux des opérations menées par chacun visant à améliorer la qualité de l'eau**
- **faire un état des lieux de la connaissance par masses d'eau des analyses disponibles (pesticides, nitrates, ...)**
- **promouvoir des opérations de sensibilisation/animation et de conseils à destination des particuliers, collectivités et agriculteurs**
- **arrêter les principes de définition des zones stratégiques pour l'amélioration de la qualité de l'eau mentionnées dans les scénarios contrastés et déterminer une superficie potentielle**
- **à partir des scénarios contrastés du SAGE et du SDAGE Loire-Bretagne, élaborer des propositions pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le périmètre du SAGE.**
- **installer un comité technique chargé de préparer les travaux de la commission, composé de : la Chambre d'agriculture, Epis-Centre, Arvalis, Bourges +, ONEMA, DDT, Service de police de l'eau, Fédération de pêche du Cher, Nature 18 ainsi que l'Agence de l'eau.**

## Sommaire

Ordre du jour de la réunion.....	1
1. Introduction.....	2
1.1. Présentation de la démarche .....	2
1.2. Examen du compte-rendu de la réunion du 26 novembre 2008. <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
2. Débats et pistes de réflexion .....	3
2.1. Sur les pollutions diffuses par les nitrates.....	3
2.2. Sur les pollutions diffuses par les pesticides .....	4
2.3. Sur l'assainissement domestique .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.4. Sur la récupération des eaux pluviales .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.5. Sur les micropolluants .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.6. Sur les drains .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.7. Sur les plans d'eau .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Sommaire .....	7